

Compte-Rendu du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2021

Début de la séance : 20h 36

Présents (11) : Aude Bettinelli, Gildas Duchêne, Jean-Marc Fèvre, Jean-François Menestrier, , Elisabeth Rabolin, Elisa Renaud, Sylvaine Roux-Streit, Bertrand Ruhier, Alexandre Saoul, Sébastien Thibaud, Etienne Vuillemin

Excusé (1) : Laurence Ricq

Pouvoir (1) : Laurence Ricq à Jean-François Menestrier

Secrétaire de séance : Elisabeth RABOLIN

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du CM du 11mai 2021
- Devis RPS
- RASED
- Désignation d'un référent SYBERT
- Devis volets école primaire
- Devis rideaux école maternelle et salle de convivialité
- Décisions budgétaires modificatives
- Questions diverses

1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 mai 2021 :

Pas de remarque particulière formulée.

Vote : Pour 12 Abstention 0 Contre 0

2) Devis RPS : il a été demandé à l'entreprise chargée des marquages de l'espace intergénérationnel un devis pour des aménagements complémentaires.

Un devis a été fourni par l'entreprise R.P.S pour un montant total de 8 967.05€ HT.

Au vu de ce devis, les choix retenus sont les suivants :

- Fourniture et pose de 3 barrières vertes de type Province simple croix avec pommeaux boule pour 1054.50€ HT

- Fourniture et pose de 3 supports pour cycles verts de type Conviviale 6 places pour 2037.75€ HT
- Fourniture et pose de 2 potelets cendrier verts de type Province pommeau boule pour 467.40€ HT
- Fourniture et pose de 3 panneaux de signalisation B7b avec support de type « interdiction aux véhicules à moteur » pour 612.75 € HT
- Fourniture et pose de 2 panneaux de signalisation sur support existant pour 218.50€ HT

Le total des choix retenus s'élève à 4390.90 € HT – 5269.08 € TTC.

Vote : Pour 12 Abstention 0 Contre 0

3) RASED : le Réseau d'Aide aux Enfants en Difficulté, regroupant 6 communes alentours, intervient dans notre école.

Notre participation aux frais de fonctionnement de ce service proposant aide psychologique et soutien (frais de personnel pris en charge par l'Etat) est évaluée sur la base d'un euro par enfant scolarisé soit 106€ au total.

Vote : Pour 12 Abstention 0 Contre 0

4) Désignation d'un référent SYBERT :

La commune a reçu un courrier du SYBERT, Syndicat mixte de Besançon et sa région pour le traitement des déchets.

Cet organisme sollicite, de la part des communes de son territoire, un référent. Cette personne sera chargée de recevoir les informations du SYBERT et de les diffuser localement. Elle devra aussi faire remonter les problématiques communales en matière de gestion et traitement des déchets.

Bertrand RUHIER se propose pour assurer cette mission. Etant concerné au premier chef, il ne prend pas part au vote.

Vote Pour 11 Abstention 1 Contre 0

5) Devis volets école primaire :

Les fenêtres de l'école primaire ont été remplacées récemment. Il s'avère nécessaire de les compléter de volets. Plusieurs devis ont été demandés avec une possibilité de commande manuelle, électrique ou solaire.

Au vu des propositions faites par les entreprises, l'option manuelle est écartée.

Avec commande électrique, les offres s'élèvent à :

- 6453€ HT pour Idéaboïs
- 5670 € HT pour l'entreprise Guichet
- 4321 € HT pour l'entreprise Noël.

A ces tarifs, il convient d'ajouter le raccordement électrique et la pose d'un différentiel évalué à 600 € HT.

Avec commande solaire, les offres s'élèvent à :

- 7062 € HT pour Idéaboïs
- 7560 € HT pour entreprise Guichet
- 5817,39 € HT pour l'entreprise Noël

Dans un souci de développement durable et étant donné le faible surcoût, l'option solaire est privilégiée. L'entreprise Noël est retenue pour la fourniture et la pose de ces volets.

Vote Pour 12 Abstention 0 Contre 0

6) Devis stores école maternelle et salle de convivialité :

La commune a sollicité plusieurs devis pour la fourniture et la pose de stores pour l'école maternelle et la salle de convivialité.

Une seule entreprise a répondu et le devis fourni apparaît élevé. Ce point est donc reporté à un prochain Conseil Municipal.

7) Décisions budgétaires modificatives- budget communal :

Après échange avec la Préfecture, il a été constaté que le budget communal n'est pas en accord avec les règles budgétaires imposées.

Le budget primitif communal 2021 ne fait pas apparaître les Restes à Réaliser en recettes d'investissement. Une décision modificative est nécessaire afin de prendre en compte ceux-ci tels que présentés dans le tableau suivant.

Investissement		2021			
DEPENSES	Article	Désignation	RAR	Proposition	Vote
	001	Soldes d'exécution d'inv. Reporté		9 251,05 €	9 251,05 €
	020	Dépenses imprévues Inv		15 000,00 €	15 000,00 €
	040	Opérations d'ordre entre section		0,00 €	0,00 €
	041	Opérations patrimoniales		0,00 €	0,00 €
	10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00 €	0,00 €
	13	Subventions d'investissement		0,00 €	0,00 €
	16	Remboursement d'emprunts		0,00 €	0,00 €
	20	Immobilisations incorporelles		30 000,00 €	30 000,00 €
	204	Subventions d'équipement versées		31 027,92 €	31 027,92 €
	21	Immobilisations corporelles	8 000,00 €	244 000,00 €	244 000,00 €
	22	Immos reçues en affectation		0,00 €	0,00 €
	23	Immobilisations en cours	175 308,58 €	0,00 €	0,00 €
	27	Autres immos financières		0,00 €	0,00 €
Total Dépenses			183 308,58 €	329 278,97 €	329 278,97 €

RECETTES	Article	Désignation	RAR	Proposition	Vote	
	001	Solde d'exécution d'inv. Reporté		0,00 €	0,00 €	
	021	Virement de la section de fonct.		231 292,92 €	231 292,92 €	
	024	Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	040	Opérations d'ordre entre section		6 735,00 €	6 735,00 €	
	041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00 €	96 375,97 €	96 375,97 €	
	13	Subventions d'investissement	171 183,66 €	7 000,00 €	7000 €	
	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	27	Autres immos financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Total Recettes			171 183,66 €	341 403,89 €	341 403,89 €

Dépenses (RAR + Propositions)	512 587,55 €
Recettes (RAR + Propositions)	512 587,55 €

Tableau 2. Section de fonctionnement du budget primitif communal 2021.

Décision modificative :

En conséquence, le Conseil Municipal décide de modifier les Restes à Réaliser (RAR) en recettes d'investissement au titre du budget communal d'un montant initial de 0 € à **171 183,66€**.

Le budget communal en section d'investissement est alors équilibré pour un montant de **512 587, 55€**.

Vote Pour 12 Abstention 0 Contre 0

8) Décisions budgétaires modificatives- budget bois :

Après échange avec la Préfecture, il a été constaté que le budget bois n'est pas en accord avec les règles budgétaires imposées.

Au titre des dépenses d'investissements imprévues (Article 020), celles-ci ont été initialement prévues pour un montant de 3500€. Au regard des dépenses réelles d'investissement d'un montant de 28 500 €, les dépenses d'investissements imprévues représentent un ratio de 12,28%.

Or le plafond à respecter doit être de 7,5%. En conséquence, les décisions modificatives suivantes sur le budget bois sont proposées :**En Fonctionnement**

		Fonctionnement		2021		
DEPENSES	Article	Désignation	RAR	Budgétisé	Voté BP	Modifications
	011	Charges à caractère général		52 500,00 €	52 500,00 €	- €
	012	Charges personnel		- €	- €	- €
	014	Atténuations de produits		- €	- €	- €
	022	Dépenses imprévues Fonct		3 500,00 €	3 500,00 €	- €
	023	Virement à la section d'investissements		28 500,00 €	28 500,00 €	26 500,00 €
	042	Opérations d'ordre entre section		- €		- €
	65	Autres charges gestion courante		- €		- €
	66	Charges financières		- €		- €
	67	Charges exceptionnelles		- €		- €
Total Dépenses				84 500,00 €	84 500,00 €	82 500,00 €

				Budgétisé	Voté BP	Modifications
RECETTES	002	Excédent antérieur reporté Fonc		75 554,53 €	75 554,53 €	- €
	013	Atténuations de charges		- €	- €	- €
	042	Opérations d'ordre entre section		- €	- €	- €
	70	Produits des services		39 000,00 €	49 200,00 €	- €
	73	Impôts et taxes		- €	- €	- €
	74	Dotations et participations		- €	- €	- €
	75	Autres produits gestion courante		- €	- €	- €
	76	Produits financiers		- €	- €	- €
	77	Produits exceptionnels		- €	- €	- €
Total Recettes				114 554,53 €	124 754,53 €	124 754,53 €

Le virement à la section d'investissement au chapitre 023 des dépenses de fonctionnement sont modifiées à hauteur d'un montant de **26 500€**. La section de

fonctionnement du budget bois est toujours excédentaire pour un montant qui est alors de **42 254,53€**.

En investissement

Investissement						
DEPENSES	Article	Désignation	RAR	Proposition	Vote	Modifications
	001	Soldes d'exécution d'inv. Reporté		18 573,40 €	18 573,40 €	- €
	020	Dépenses imprévues Inv		3 500,00 €	3 500,00 €	1 500,00 €
	040	Opérations d'ordre entre section		- €	- €	- €
	041	Opérations patrimoniales		- €	- €	- €
	10	Dotations Fonds divers Réserves		- €	- €	- €
	13	Subventions d'investissement		- €	- €	- €
	16	Remboursement d'emprunts		- €	- €	- €
	20	Immobilisations incorporelles		- €	- €	- €
	204	Subventions d'équipement versées		- €	- €	- €
	21	Immobilisations corporelles		25 000,00 €	25 000,00 €	- €
	22	Immos reçues en affectation		- €	- €	- €
	27	Autres immos financières		- €	- €	- €
	Total Dépenses				47 073,40 €	47 073,40 €

Article	Désignation	RAR	Proposition	Vote	Modifications
001	Solde d'exécution d'inv. Reporté		- €	- €	- €
021	Virement de la section de fonct.		28 500,00 €	28 500,00 €	26 500,00 €
024	Produits de cessions		- €	- €	- €
040	Opérations d'ordre entre section		- €	- €	- €
041	Opérations patrimoniales		- €	- €	- €
10	Dotations Fonds divers Réserves		18 573,40 €	18 573,40 €	- €
13	Subventions d'investissement		- €	- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées		- €	- €	- €
204	Subventions d'équipement versées		- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles		- €	- €	- €
27	Autres immos financières		- €	- €	- €
Total Recettes				47 073,40 €	47 073,40 €

Les dépenses imprévues d'investissement (Chapitre 020) sont modifiées pour un montant de **1500€** (pour 3500€ au budget primitif).

Les virements de la section de fonctionnement (Chapitre 021) en recettes d'investissements sont modifiés à hauteur de **26 500,00€** en cohérence avec la modification appliquée au chapitre 023 des dépenses de fonctionnement.

La section d'investissement est à alors à l'équilibre pour un montant de **45073,40 €**. Le budget bois modifié respecte alors les règles budgétaires pour un ratio inférieur à 6%.

Vote Pour 12 Abstention 0 Contre 0

9) Questions Diverses :

- Demande d'un candidat pour une réunion électorale publique en intérieur : refus de la préfecture en raison du contexte sanitaire.

Les candidats ont la possibilité de rencontrer les élus sur demande afin de présenter leur programme.

-Courrier de deux futurs acquéreurs de terrain à bâtir demandant une indemnisation en cas d'élargissement de la voirie d'accès à un lotissement, voirie actuellement privée et faisant l'objet d'une servitude de passage sur ces terrains.

Les pétitionnaires font état, dans leurs courriers, d'une servitude de 6 m de large, comme indiqué dans leur promesse de vente. Dans ce cas, et sous réserve de l'accord écrit de GBM, la voirie de ce lotissement pourrait être ultérieurement reprise dans le domaine public.

-DSP périscolaire : 2 prestataires ont répondu à l'offre afin d'assurer cette mission. L'analyse de ces offres et les négociations se poursuivent.

-Vidéoprotection : une réunion a eu lieu avec la gendarmerie afin d'envisager cette possibilité. La mise en œuvre s'avère complexe tant en ce qui concerne les études préalables qu'au niveau de la protection des données. Il est envisagé de se rapprocher de communes ayant effectué ce type de démarche.

-Achat de lits pliants d'appoint. En cas d'impossibilité pour les personnes référentes d'accueillir des pèlerins de la Via Francigéna, il est envisagé par la commune d'acheter 2 lits pliants qui seraient mis à la disposition des pèlerins.

-Engazonnement : L'engazonnement de l'espace intergénérationnel, après préparation par les employés communaux, sera effectué par le Conseil Municipal le samedi 5 juin 2021.

- Publicité nouvelle entreprise dans le bulletin municipal : le Conseil Municipal n'y est pas favorable pour une raison d'égalité de traitement. Il est proposé, sous réserve de l'accord du professionnel, un affichage de l'information sur le site internet.

Fin de séance 22h50

